

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 24 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 29

Représentés : 5

Absents : 7

Étaient absents : M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Marie-Ange FAVEL (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), M. Alain REIGNIER (pouvoir à Mme Isabelle HELIN), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

N°2023/05/30/01 – APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS ET DU SCHEMA CYCLABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

APPROUVE le plan d'actions de mobilité incluant le schéma directeur cyclable, la création d'aires de covoiturage et l'étude de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, tels que présentés dans le rapport final,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°2023/05/30/02– MODIFICATION DU REGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE A DESTINATION DU COLLEGE DU VAL DE SAONE A MONTCEAUX

APPROUVE le règlement du transport scolaire, mis en application à compter du 1^{er} septembre 2023,

PRECISE que le règlement est mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes,

PRECISE que l'inscription au service de transport scolaire vaut acceptation du règlement et engagement à le respecter.

N°2023/05/30/03-SIGNATURE D'UN AVENANT AU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE BIENS RELATIF AU PROJET DE VELO-ROUTE SUR LE HALAGE AVEC LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

APPROUVE la modification du procès-verbal de mise à disposition de biens,

AUTORISE le Président à signer l'avenant au procès-verbal de mise à disposition avec la commune de Montmerle-sur-Saône et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

N°2023/05/30/04 - CONVENTIONS A SIGNER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME « GRAINES DE LECTEURS » POUR VISIOCRECHE ET VISIORELAIS

AUTORISE la signature de deux conventions de partenariat à titre gratuit avec le Conseil Départemental de l'Ain dans le cadre du programme « Graines de lecteurs » avec les référentes de VisioCrèche et VisioRelais pour une durée de six ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier, notamment le bulletin d'inscription à la formation initiale prévue par la convention et envisagée au dernier trimestre 2023 pour la référente de VisioCrèche.

N°2023/05/30/05 – PARCS D'ACTIVITES : REVERSEMENT PARTIEL DE LA TAXE FONCIERE « BATIE » SUR LES PARCS D'ACTIVITES

APPROUVE le principe du reversement à la Communauté de Communes Val de Saône Centre par les communes de Guéreins, Montceaux, Montmerle s/S et Saint-Didier-s/Ch d'une part de la taxe foncière « Bâtie » qu'elles percevront pour les nouvelles installations sur les parcs d'activités de compétence communautaire, selon liste annexée aux conventions, à hauteur du taux de 20 %.

DIT que cette disposition s'applique à compter de l'année 2023.

DIT qu'un état récapitulatif annuel sera établi contradictoirement entre la commune concernée et la Communauté de Communes avec l'appui des services fiscaux.

DIT que le reversement de la part de la taxe foncière sur le Bâti perçue l'année N par les communes sera réalisé à la communauté de communes en année N+1.

DIT que l'état initial des parcelles concernées au 1er janvier 2023 et annexé à chaque convention sera complété au fur et à mesure des nouvelles implantations dans les parcs d'activités communautaires et envoyé aux communes concernées sans nécessité de délibérer de nouveau.

AUTORISE le Président à signer les conventions de reversement et à émettre les titres de recettes correspondant sur le Budget principal de la communauté de communes.

N°2023/05/30/06 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN D'ORAGE DE 300 M³ A MOGNENEINS

AUTORISE le Président à signer le marché de travaux pour un montant global et forfaitaire de 490 490,00 HT soit 588 588,00 € TTC, avec le groupement : **BTP CHARVET** Sarl (mandataire) - 38690 BIZONNES - SIRET 429 053 523 00016 / SOC sas (co-traitant) - 69100 VILLEURBANNE - 449 336 924 00013.

PRECISE que le marché prend effet à compter de sa notification et prendra fin à l'issue de la réception définitive des derniers travaux achevés (y-compris la levée des réserves), après la période d'observation. La durée globale maximale des travaux est estimée à 7 mois environ. Les travaux devront impérativement démarrer à la fin du mois d'août 2023 afin de respecter la contrainte environnementale d'intervention en ZNIEFF de type 2 qui impose une intervention entre fin août et fin octobre.

N°2023/05/30/07 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU LOT N° 1 DU MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS RELATIF AU PLATEAU SPORTIF A MONTCEAUX

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant n°1 à la tranche ferme du lot n°1 du marché de travaux

Lot n°	Désignation	Attributaire	Tranche	Montant initial H.T.	Montant H.T. avenant	NOUVEAU MONTANT H.T.	% d'écart
1	AMENAGEMENT DE DEUX PISTES D'ATHLETISME SITUEES SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	PARCS ET SPORTS SCOP SA	Tranche ferme - Création d'une piste d'athlétisme à St Didier sur Chalaronne	517 220,00 €	Avenant n°1 - 10 203,17 €	507 016,83 €	- 1,97%
			Tranche optionnelle 2 Création d'un plateau sportif polyvalent à Montceaux	529 755,60 €	Avenant n°2 0 €	529 755,60 €	0%
			TOTAL Lot n°1	1 046 975,60 €	- 10 203,17 €	1 036 772,43 €	- 0,97%

PRECISE que le montant global du marché de travaux pour les 2 lots est ainsi maintenu à 1 142 285,69 € HT soit 1 370 742,83 € TTC (Montant offre de base + affermissement tranche optionnelle 2 du Lot 1 + avenants n° 1 et 2 Lot 1 et avenant n° 1 au lot 2) au lieu du montant initial de 1 148 975,60 € HT, soit une diminution de -0,58 % par rapport au montant initial.

N°2023/05/30/08 – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE (MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE) – MARCHE DE SERVICES

AUTORISE le Président à signer un avenant n°2 avec l'entreprise VEOLIA ENERGIE, afin d'introduire les coûts d'abonnement de télécommunication pour la transmission des données pour 7 nouvelles sondes de température.

PRECISE que le montant global du marché d'exploitation des installations de génie climatique est ainsi porté à 242 171,82 € HT (hors TICGN) au lieu de 240 946,82 € HT, soit une augmentation de 0.51 % par rapport au montant initial.

N°2023/05/30/09 – CONVENTION A SIGNER AVEC ORANGE RELATIVE AU DEPLACEMENT EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES SUR LA RUE DE L'INDUSTRIE A MONTMERLE SUR SAONE

AUTORISE M. le Président à signer avec ORANGE la convention définissant les modalités techniques et financières des travaux relatifs au déplacement en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques situés rue de l'Industrie à Montmerle sur Saône.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2023/05/30/10 – TRAVAUX DE REHABILITATION ET RENOUELEMENT DE CANALISATIONS SUR LES COMMUNES DE GARNERANS, ILLIAT, ST ETIENNE SUR CHALARONNE, MOGNEINEINS ET FRANCHELEINS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

VALIDE la totalité de l'opération selon le dossier d'Avant-Projet portant sur les travaux de réhabilitation et renouvellement de canalisations sur les communes de Garnerans, Illiat, St Etienne sur Chalaronne, Mogneneins et Francheleins.

VALIDE le montant de l'opération ressortant de la phase d'Avant-Projet et s'élevant à 426 000 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution versée ou attendue (HT)
Conseil Départemental de l'Ain	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers)	426 000 €	20,00%	85 200 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse		426 000 €	30,00%	127 800€
Sous-total subventions publiques				213 000 €
Fonds propre				213 000 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement				213 000 €
TOTAL H.T.				400 000 €

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

PRECISE qu'il est mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises de l'accord-cadre qui sera utilisé pour réaliser les travaux que ceux-ci sont réalisés sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur les travaux de réhabilitation et renouvellement de canalisations sur les communes de Garnerans, Illiat, St Etienne sur Chalaronne, Mogneneins et Francheleins,

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental et à signer tout document relatif à cette opération,

DEMANDE l'autorisation à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental de l'Ain de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

N°2023/05/30/11 – TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SUR LES OUVRAGES EXISTANTS SUR DIVERS SITES DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT SUR LA PARTIE NORD DU TERRITOIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

VALIDE la totalité de l'opération selon le dossier Projet portant sur des aménagements sur les ouvrages existants sur divers sites du réseau d'assainissement,

VALIDE le montant de l'opération s'élevant à 362 230 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution attendue (HT)
Conseil Départemental de l'Ain	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers)	362 230 €	20,00%	72 446 €
Sous-total subventions publiques				72 446 €
Fonds propre				289 784 €
Emprunt				
Sous-total autofinancement				289 784 €
TOTAL H.T.				362 230 €

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux) pour la partie réseaux, selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

PRECISE qu'il sera mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur des aménagements sur les ouvrages existants sur divers sites du réseau d'assainissement,

SOLLICITE les aides du Conseil Départemental de l'Ain pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre du pacte de territoire 2024-2026 et à signer tout document relatif à cette opération,

DEMANDE l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

N°2023/05/30/12 – PROGRAMME 2024 DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN MAITRISE D'OUVRAGE PRIVEE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

APPROUVE le projet d'opération groupée de réhabilitation de 10 installations ANC sur le territoire communautaire en maîtrise d'ouvrage privée (collectivité mandataire) au titre du programme 2024 ;

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de l'Ain pour un montant estimé à 20 000 € d'aides pour les usagers ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette opération.

N°2023/05/30/13 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DOMBES SAONE VALLEE ET VAL DE SAONE CENTRE POUR L'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL MUTUALISE

VALIDE la poursuite du projet alimentaire territorial mutualisé sur les territoires des Communautés de Communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre et son plan de financement prévisionnel,

VALIDE la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, qui sera le coordinateur du groupement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante et tout document de nature à permettre la réalisation du projet,

CONFIRME la désignation, pour le suivi du PAT mutualisé, de :

- ✓ Monsieur Jean-Michel LUX, Vice-Président délégué à l'Environnement, en tant qu' élu référent,
- ✓ L'agent chargé de mission PCAET, en tant que référent technique.

DIT que des crédits correspondants à la participation financière de la Communauté de Communes Val de Saône Centre **sont** inscrits au budget principal 2023 à l'article 6288.

N°2023/05/30/14 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION ENTENTE-CADRE AVEC L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE L'AIN (UDAF 01) POUR LES PERMANENCES TERRITORIALES POINTS CONSEIL BUDGET A LA FRANCE SERVICES

APPROUVE la convention entente-cadre avec l'UDAF 01 dans le cadre de la mise en place de permanences Points Conseil Budget (PCB) à la France Services Val de Saône Centre,

AUTORISE M. le Président à signer ladite convention et à effectuer toutes les diligences dans le cadre de cette affaire.

N°2023/05/30/15 – ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE (TPE) ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SASU MADDY'S FOOD

DECIDE, dans le cadre du dispositif des aides en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente et du règlement adopté le 13 décembre 2022, d'attribuer une subvention d'un montant de **4 336,45 €** à la **SASU MADDY'S FOOD**, imputée aux comptes 20421 pour un montant de 3 645,23 € et au compte 20422 pour un montant de 691,22 €.

PRECISE que la subvention attribuée sera recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées si le montant des factures acquittées est inférieur au montant des devis composant le dossier.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec le bénéficiaire et tous documents se rapportant à cette affaire.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter les dépenses, sous réserve de la communication par les bénéficiaires :

- d'un état récapitulatif des dépenses attestant de la conformité des dépenses effectuées, accompagné des factures acquittées ou sur production d'une attestation établie par l'expert-comptable ou le commissaire au compte de l'entreprise certifiant le montant et la nature des investissements réalisés,
- des éléments justifiant du respect de l'obligation de publicité détaillée à l'article 4 de convention et des éventuels éléments justifiant du respect des autorisations d'urbanisme.

N°2023/05/30/16 – INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LE SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-DOBES ET LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES FISCALES AU PROFIT DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

APPROUVE la convention de remboursement des sommes engagées par le Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes au titre de l'inventaire des zones d'activités économiques de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, dont le montant s'élève à 11 250 €,

APPROUVE la convention de mise à disposition des données des fichiers fiscaux à l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise,

AUTORISE M. le Président à signer lesdites conventions et à effectuer toutes les diligences dans le cadre de cette affaire.

N°2023/05/30/17 – PROJET VISIONIS 7 : SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES A LA RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION ET A LA RESILIATION DU BAIL AVEC UN EXPLOITANT AGRICOLE, DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN ET D'OCCUPATION PRECAIRE CONCERNANT DES PARCELLES SISES LIEU-DIT LE GRAND RIVOLET A MONTCEAUX

AUTORISE M. le Président à signer la convention relative à la **renonciation au droit de préemption et à la résiliation du bail avec le GAEC MEUNIER** représenté par Messieurs Benjamin et Stéphane MEUNIER pour la parcelle propriété de Messieurs Jean-Paul et Michel MEUNIER, cadastrée E0880 (4 325 m²), comprenant le versement d'une indemnité d'éviction pour perte d'exploitation de ladite parcelle d'un montant de 3 323,33 €,

AUTORISE M. le Président à signer, avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, la **convention de portage foncier**, pour une durée de 6 ans à terme, relative aux parcelles suivantes :

N° parcelle	Zonage	Superficie
E0008 E0880	1Aux	1 760 m ² 4 325 m ²
E0059 E0979	2Aux	4 150 m ² 3 170 m ²
E0019 E0020 E0874 E0876 E0878	1Aux	1 410 m ² 3 040 m ² 1 573 m ² 1 086 m ² 1 193 m ²
E0058 E1101 E1102 E1105	2Aux	3 640 m ² 2 345 m ² 3 009 m ² 4 040 m ²
E0015 E0016	1Aux	1 070 m ² 1 920 m ²
E0005 E0006 E0882	1Aux	975 m ² 1 410 m ² 1 193 m ²
E0081 E0081 E0077 E0870 E0868	1Aux N N 1Aux 1Aux	4 805 m ² 4 765 m ² 3 800 m ² 6 897 m ² 4 052 m ²
E0002 E0003 E0004	1Aux	700 m ² 1 010 m ² 1 875 m ²

d'une superficie totale de 69 213 m² au prix de 15 € HT/m² pour les parcelles en zone Aux et 0.30 € HT/m² pour les parcelles en zone N, avec remboursement à l'EPF de l'Ain de la valeur du stock au terme des 6 années de portage (prix d'acquisition, frais de notaires, frais de géomètre, indemnités des locataires en place, taxe sur la valeur ajoutée, travaux donnant de la valeur au bien), ainsi que tous les frais avancés et le paiement chaque année à l'EPF de l'Ain, à la date anniversaire de la signature de l'acte de vente, des frais de portage correspondant au taux de 1,50 % HT l'an, du capital restant dû.

AUTORISE M. le Président à signer, avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, la **convention de mise à disposition** des parcelles précitées au profit de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour une durée égale à la durée du portage foncier.

AUTORISE M. le Président à signer les **conventions d'occupation précaire** avec M. Jean-Gabriel FAUVET MESSAT et le GAEC MEUNIER représenté par Messieurs Benjamin et Stéphane MEUNIER, qui fixent les conditions d'occupation des parcelles cadastrées n°E0870 (6 897 m²) et n° E0880 (4 325 m²).

PRECISE que lesdites conventions prendront effet à la date de signature des actes authentiques de vente des parcelles cadastrées n°E0870 et n° E0880 appartenant respectivement aux Consorts COUDERT et à Messieurs Jean-Paul et Michel MEUNIER au profit de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2023/05/30/18 – APPROBATION D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) ET SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE 2023 RELATIVE AU CRTE

APPROUVE l'avenant n°2 au CRTE et ses 3 annexes,

APPROUVE la convention financière annuelle 2023 relative au CRTE et ses 2 annexes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits avenant et convention avec Madame la Préfète de l'Ain et tous documents y afférent.

N°2023/05/30/19 – ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPECIAL ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION NATIONALE DES INTERCOMMUNALITES DE FRANCE A ORLEANS

ATTRIBUE à Monsieur Thierry MICHAL et à Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX un mandat spécial pour se rendre à la Convention Nationale des Intercommunalités de France des 11, 12 et 13 octobre 2023 à Orléans,

AUTORISE pour l'exécution du présent mandat spécial la prise en charge directe des dépenses de transport, d'hébergement et d'inscription et le remboursement des frais réellement payés sur présentation des pièces justificatives.

AUTORISE également pour l'agent en mission la prise en charge directe des dépenses de transport, d'hébergement et d'inscription et le remboursement des frais réellement payés sur présentation des pièces justificatives.

N°2023/05/30/20 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

DECIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

APPROUVE la candidature de -Mme Myriam VILLUENDAS à la commission Tourisme,
-Mme Marie-Ange FAVEL à la commission Bâtiments et espaces extérieurs

DECIDE de reporter la désignation d'un nouveau délégué à la commission Mutualisation et services de proximité, dans l'attente de la proposition d'un candidat par la commune d'Illiat,

APPROUVE la composition des Commissions thématiques intercommunales selon le tableau ci-après annexé,

RAPPELLE que les conseillers suivants sont placés en liste d'attente :

- commission Assainissement : M. Jean-Philippe BEROUD (Chaleins)
- commission Tourisme : Mme Michelle JAMBON, Mme Stéphanie DEMAUX, Mme Gisèle LORON (Chaleins), **M. Maurice VOISIN** (Thoissey)
- commission Economie et voirie : **M. Lucien MOLINES** (Chaleins), Mme Arlette BERNARD (Montceaux)
- commission Social et vie sportive : Mme Nolwen SEZNEC, Mme Stéphanie DEMAUX et M. Gilles LARUE (Chaleins), Mme Myriam VILLUENDAS (Lurcy)
- commission Environnement : Mme Sylvianne GIRAUD et M. Raymond FLANDIN (Chaleins),
- commission Bâtiments et espaces extérieurs : M. Gilles KNOEPFLI, Mme Gisèle LORON et M. Christian GOIFFON (Chaleins)
- commission Mutualisation et Services de proximité : **Mme Catherine SALVETTI** (Chaleins), Myriam VILLUENDAS (Lurcy)

Commission FINANCES (15 membres + le Président) M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président Mme Marie-Jeanne VERCHERAT M. Jean-Michel LUX M. Lucien MOLINES Mme Marianne MORSLI M. Alain REIGNIER M. Thierry SEVES	Mme Nathalie BISIGNANO M. Thierry MICHAL M. Jean-Pierre CHAMPION M. Philippe PROST Mme Marie-Monique THIVOLLE Mme Magalie PEZZOTTA M. Paul FERRÉ Mme Arlette BERNARD Mme Caroline FRUCTUOSO	Commission AMENAGEMENT (15 membres) Mme Marie Monique THIVOLLE Mme Catherine SALVETTI M. Dominique VIOT M. Alain REIGNIER M. Philippe PROST Mme Corinne FONTAN M. Sylvain DAMEZIN	Mme Catherine GUTIERREZ M. Richard LABALME Mme Claude CLEYET-MARREL Mme Patricia CHMARA M. Nicolas DI NUCCI Mme Jocelyne ROLLET M. Mathieu ROLLET M. Thierry MICHAL
Commission ASSAINISSEMENT (15 membres) M. Thierry MICHAL M. Franck CALAS M. Thierry SEVES M. Sébastien MOYNE M. Jacques VERT M. Pierre ECKERT M. Philippe DAVIDIAN	M. Bernard ALBAN M. Benoît PEIGNÉ M. Patrice ANSOUD M. Roger RIBOLLET M. Dominique REVOL M. Vincent GELAS M. Frédéric KANDZIORA M. Fabien COGNO	Commission TOURISME (15 membres) Mme Anne TURREL Mme Isabelle HELIN Mme Laure FANGET Mme Natacha AKYUREK Mme Gaëlle LABALME M. Guy CHANUDET M. Jean-Marc GIMARET	Mme Carole FAUVETTE Mme Marie-Monique THIVOLLE Mme Magalie PEZZOTTA Mme Sylvianne GIRAUD M. Laurent PERRI Mme Myriam VILLUENDAS M. Philippe MABRU Mme Arlette BERNARD
Commission ECONOMIE ET VOIRIE (15 membres) M. Renaud DUMAY Mme Marianne MORSLI M. Alain REIGNIER M. Thierry SEVES M. Johan VIVIEN MAGNIEN M. Christophe POULAIN M. Anthony LAIDET	Mme Patricia CHMARA M. Bernard ALBAN M. Romain COTTEY M. Patrice ANSOUD Mme Dorothee TATON M. Vincent GELAS M. Boris LEYNAUD Mme Chrystel SCHNEIDER	Commission SOCIAL ET VIE SPORTIVE (15 membres) Mme Nathalie BISIGNANO Mme Isabelle HELIN M. Christian GOIFFON Mme Élise BURDEAU-AUCLAIR Mme Maryline BOUQUIN M. Thomas VANNIER Mme Véronique VAILLANT	Mme Patricia MAURY Mme Patricia CHMARA M. Gaëtan FAUVAIN Mme Nathalie MARCHÉ M. Fabrice VIOLLET M. Franck SERRURIER Mme Valérie BREVET Mme Fatima KHENFER

Commission ENVIRONNEMENT (15 membres) M. Jean-Michel LUX M. Renaud DUMAY M. Gilles VATOUX M. Stéphane DUFOUR Mme Corine FONTAN Mme Marie-Laure KNEPERT M. Cyril CORDELIER	Mme Anaïs LEAL Mme Véronique LEONET M. Jacques VERT M. Xavier MARGUIN M. Christian BEGUET M. Pierre-Arnaud NOIRET M. Dominique VIOT M. Philippe DAVIDIAN	Commission BÂTIMENTS et ESPACES EXTERIEURS (15 membres) M. Jean-Pierre CHAMPION M. Lucien MOLINES M. Thierry LUCENET M. Jérémy GONIN M. Jean-Marc LOURENCO M. Dany ALVES	Mme Marie-Ange FAVEL M. Romain COTTEY M. Gilles VATOUX M. Jacques MARAILLAC Mme Myriam VILLUENDAS M. Philippe DAVIDIAN Mme Vanessa JOURNALLEAU M. Jean-Marc GIMARET M. Fabrice RAPHANEL
Commission MUTUALISATION et Services de Proximité (14 membres) M. Denis SAUJOT M. Dominique VIOT Mme Claude CLEYET-MARREL M. Jérémy GONIN M. Christophe BOUQUIN-JAFFRE Mme Natacha AKYUREK	Mme Fabienne GIMARET M. Maurice VOISIN Mme Michelle JAMBON Mme Monique PERILLAT-MANDRY Mme Laetitia DULAC M. Franck CALAS Mme Céline GINOUX Mme Arlette BERNARD		

N°2023/05/30/21 – MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT D’EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE

DÉCIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT M. Gérard DUMIRE en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat d'eau Potable Bresse Dombes Saône,

DIT que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Chaleins	Patrice ANSOUD	Catherine SALVETTI
Francheleins	Jean-Michel LUX	Stéphanie CHAUVOT
Garnerans	Roger RIBOLLET	Pierre BAILLY-BECHET
Genouilleux	Philippe VEYRADIER	Jacques VERT
Guéreins	Daniel MICHEL	Jacques MARAILLAC
Illiat	Richard LABALME	Dominique REVOL
Lurcy	Bernadette DENIS	Jean-Marc PRAMAYON
Messimy-sur-Saône	Philippe BRUNEL	Jean-Marc GIMARET
Mogneneins	Franck CALAS	Christophe POULAIN
Montceaux	Rémy GUILLOT	Arlette BERNARD
Montmerle-sur-Saône	Jean-Sébastien LAURENT	Bernard ALBAN
Peyzieux-sur-Saône	Jérémie PAGNON	Romain COTTEY
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Matthieu ROLLET	Benoît PEIGNÉ
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Fabien COGNO	Gérard DUMIRE
Thoissey	Serge GAY	Jacques LOUPFOREST

N°2023/05/30/22– MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES RIVIERES DOMBES - CHALARONNE - BORDS DE SAONE (SRDCBS)

DÉCIDE de renoncer au scrutin secret pour cette désignation,

ELIT M. Gérard DUMIRE en tant que délégué suppléant de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat des Rivières Dombes - Chalaronne - Bords de Saône (SRDCBS),

DIT que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Communes	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Communes
Chaleins	Christian GOIFFON	Jean-Philippe BEROUD	Chaleins
Francheleins	Jean-Michel LUX	Benôit JULIAT	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Garnerans	Gaëlle LABALME	Stéphane CANTE	Garnerans
Genouilleux	Jacques VERT	Daniel MICHEL	Guéreins
Illiat	Richard LABALME	Jean-Marc LOURENCO	Illiat
Messimy-sur-Saône	Jean-Marc GIMARET	Bruno DOUCET-BON	Messimy-sur-Saône
Montceaux	Dominique MARTIN	Etienne BILLET	Montceaux
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Benôit PEIGNÉ	Renaud DUMAY	Saint-Didier-sur-Chalaronne
Lurcy	Nicolas DI NUCCI	Gérard DUMIRE	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
Guéreins	Stéphane MÉLINON	Valérie BREVET	Peyzieux-sur-Saône
Mogneneins	Didier REY	Camille PERRAUD	Mogneneins

RAPPELLE que la liste des référents techniques est établie de la manière suivante :

Communes	Référents Techniques
Chaleins	Jean-Philippe BEROUD
Francheleins	Jean-Michel LUX
Garnerans	Pierre BAILLY-BECHET
Genouilleux	Philippe VEYRADIER
Guéreins	Claude CLEYET-MARREL
Illiat	Jean-Marc LOURENCO
Lurcy	Jean-Marc PRAMAYON
Messimy-sur-Saône	Christian FELTRIN
Mogneneins	Franck CALAS
Montceaux	Arlette BERNARD
Montmerle-sur-Saône	Philippe PROST
Peyzieux-sur-Saône	Jérémy PAGNON
Saint-Didier-sur-Chalaronne	Renaud DUMAY
Saint-Etienne-sur-Chalaronne	Denis DURAND
Thoissey	Anne TURREL

N°2023/05/30/23– DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

DECIDE :

ARTICLE 1

De nommer le collège de déontologie composé de Monsieur Benoit HAIGRE, Monsieur Patrice RAYMOND et Monsieur Louis MATHEVET BIDINI en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction à partir du 01/06/2023. La nomination pourra prendre fin à la notification de l'une des parties à l'autre par n'importe quel moyen avec un mois de préavis.

ARTICLE 2

De fixer le montant des indemnités de vacation et de déplacement à celles prévues par les plafonds disposés dans l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

ARTICLE 3

De fixer les modalités de saisine et d'examen à celles précisées dans le règlement du collège de déontologie en annexe et sur le site : <https://www.referentdeontologue.fr/>

Le collège peut aussi être saisi à l'adresse mail : rdeontologue@gmail.com

ARTICLE 4

De permettre au collège de proposer des actions pédagogiques au profit des élus (mise en place de chartes de déontologies, de registres de dépôts, de cartographies de risques de probité ...) et des actions de sensibilisations à la déontologie.

ARTICLE 5

Les avis sont rendus par écrit au format PDF transmis par email, des éclaircissements peuvent être demandés et apportés par téléphone.

ARTICLE 6

Aucun matériel physique n'est à mettre à disposition du collège qui assume ses propres besoins.

ARTICLE 7

De permettre au Président d'arrêter tout document utile pour les missions exposées dans la présente délibération.

DONNE délégation à M. le Président pour :

- signer les Conventions d'Objectifs et de Financement, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la MSA,
- signer les conventions de mise à disposition occasionnelle et à titre payant des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive ou du Vice-Président concerné,
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et les devis ENEDIS pour tout type de projet (notamment en matière de raccordement électrique des ouvrages d'assainissement) après avis de la commission ou du Vice-Président concerné,
- Se prononcer sur les provisions pour risques et charges en raison de créances douteuses lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le Responsable du service de gestion comptable et/ou le Conseiller aux Décideurs Locaux, après avis de la Commission Finances
- signer les conventions de mise à disposition précaire et à titre gratuit des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive ou du Vice-Président concerné,

PREVOIT qu'en cas d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant, conformément à l'article L2122-17 du CGCT,

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil communautaire.

LISTE l'ensemble des délégations attribuées à M. le Président **par thématique** :

Finances et Ressources Humaines :

- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (08/06/2020),
- créer, modifier ou dissoudre les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services (08/06/2020),
- autoriser les moyens de paiement et en fixer les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement (08/06/2020),
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (08/06/2020),
- autoriser le paiement des dommages en cas de sinistre imputable à la Communauté de Communes et de non prise en charge totale par l'assurance selon le montant de la franchise applicable (08/06/2020),
- se prononcer sur les admissions en non-valeur et extinctions de créances après avis de la commission Finances (26/01/2021),
- procéder, dans la limite d'un montant annuel de 1 million d'euros et après avis de la commission Finances, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;) (26/01/2021),
- Se prononcer sur les provisions pour risques et charges en raison de créances douteuses lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le Responsable du service de gestion comptable et/ou le Conseiller aux Décideurs Locaux, après avis de la Commission Finances (30/05/2023),
- prendre toute décision et signer les conventions concernant l'accueil de stagiaires dans les services de la Communauté de Communes hors attribution d'une gratification (obligatoire à partir d'une présence de deux mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire) (08/06/2020),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre la Communauté de Communes et divers organismes de formation et les signer (26/01/2021),

Aménagement et Marchés Publics :

- se prononcer sur les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) relevant de la compétence communautaire par délégation de l'exercice du droit de préemption des communes (08/06/2020),
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (08/06/2020),
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'alimentation électrique de parcelles ou de parcs d'activités dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique (29/06/2021),
- signer toutes conventions définissant les modalités techniques et financières pour le déploiement des réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement ou d'extension des parcs d'activités relevant de la compétence développement économique : gaz par GRDF (Gaz Réseau Distribution France), électrique par ENEDIS ou le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain), fibre optique par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), et eau potable par le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (25/1/2022),
- signer les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et les devis ENEDIS pour tout type de projet (notamment en matière de raccordement électrique des ouvrages d'assainissement) après avis de la commission ou du Vice-Président concerné (30/05/2023),

Tourisme :

- fixer les tarifs de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre sur proposition de la commission Tourisme(08/06/2020),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre l'Office de Tourisme Val de Saône Centre et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme (08/06/2020),
- fixer les tarifs des Gîtes de la Calonne sur proposition de la commission Tourisme (26/01/2021),
- prendre toute décision relative aux conventions de partenariat entre les Gîtes de la Calonne et divers organismes et les signer, sur proposition de la commission tourisme (26/01/2021),

Social et vie Sportive :

- autoriser la signature de conventions de mise à disposition précaire et à titre gratuit des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive (08/06/2020) ou du Vice-Président concerné (30/05/2023) ,
- signer toutes les Conventions d'Objectif et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain (29/11/2022).
- signer les Conventions d'Objectifs et de Financement, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la MSA (30/05/2023),
- signer les conventions de mise à disposition occasionnelle et à titre payant des équipements sportifs aux associations après accord de la commission Social et vie sportive ou du Vice-Président concerné (30/05/2023).

N°2023/05/30/25 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DÉLÉGATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2023/22 – Travaux de reprise de peinture au gymnase intercommunal de Thoissey

N°2023/23 – Reprise et création marquage au sol Visionis Guéreins

N°2023/24 – Révision du zonage d'assainissement de la commune de Francheleins

N°2023/25 – Fixation des tarifs des Gîtes de la Calonne à compter du 5 mai 2023

N°2023/26 – Partenariat des Gîtes de la Calonne avec la plateforme de réservation Airbnb

N°2023/27 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit de l'Espace d'Initiation Athlétique à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'Ecole primaire Sainte-Marie sise à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

N°2023/28 – Convention de stage de formation avec le Collège du Val de Saône

N°2023/29 – Prestations de Maîtrise d'œuvre pour l'extension 2 du Parc Actival à St-Didier-sur-Chalaronne

N°2023/30 – Avenant n°1 pour la Refonte du site Internet de l'Office de tourisme – Marché de prestations intellectuelles

N°2023/31 – Validation de devis pour l'achat de matériel sportif du gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Fait à Monceaux, le 30 mai 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

PUBLIE sur le site internet le 31 mai 2023

AFFICHE du :
au :